

INTERHAMWE ZA M.R.N.D
B.P. 1055
KIGALI.-

Kigali, le 19/01/1994

*Am
p1/s*

*Approuvé 15/2
1312 - 4/1/95*

K0081384

A l'attention du Dr. Jacques Roger BOCH-BOCH
Représentant Spécial du Secrétaire Général
des Nations Unies à la Mission des Nations
Unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR)
B.P. 1434 KIGALI - RWANDA

Excellence Monsieur le Représentant Spécial,

Objet : QUID DE LA NEUTRALITE DE LA MISSION DES NATIONS
UNIES POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA (MINUAR) !

Le communiqué de presse n° 6/94 du 09/01/94 émanant du Bureau d'Information, d'Education et de Presse (BIEP) de la MINUAR appelle des commentaires de notre part :

Le 4ème paragraphe de ce communiqué lu sur les antennes de Radio Rwanda en date du 10/01/94 et qui n'est ni plus ni moins la traduction littéralement fidèle du communiqué en Kinyarwanda du Front Patriotique Rwandais (FFR) signé le 08/01/94 par son Président dispose : "Selon des informations reçues à la MINUAR, ces manifestations, qui seraient du Groupe INTERHAMWE et d'autres milices politiques de la même tendance ont voulu délibérément bloquer le passage des députés qui voulaient se rendre au Conseil National de Développement (le parlement rwandais) à KIGALI".

Tout observateur et analyste même non averti et bien entendu les concernés ne manquent pas d'être choqués par de telles prises de position inadmissibles de la MINUAR ne releva entre autres que de la loi du moindre effort.

En effet, certaines interrogations pertinentes jaillissent spontanément à ce sujet :

- Qui a pu prendre de telles conclusions si hâtives et tendancieuses?
- Quel caractère revêt ce type de communiqué non signé et qui engage t-il réellement?
- Quelle est la vraisemblance de ces informations reçues à la MINUAR en moins de 24 heures alors qu'en a encore frais à la mémoire que le Général Dallaire reste dans l'expectative d'en ne sait quelle "source d'informations permettant de conclure sur ses investigations" (si enquête il y a eu) quant aux ignobles massacres perpétrés contre les populations civiles innocentes à KIRAMBO, ENISIGE, MUTURA, etc... Faut-il rappeler que des témoignages concordants et évidents à charge du FFR par des honnêtes gens dont plusieurs Religieux du RWENGERI et autres personnalités neutres représentées dans leur lettre collective du 20/11/93 par le Révérend Frère Gabriel LAUZON, Vice Provincial des Frères de l'Instruction Chrétienne et Supérieur Général du Groupe Scolaire de KIRAMBO demeurent toujours lettre morte car n'ayant pas eu la chance de retenir l'audience du Général Dallaire dont le zèle auprès de la caste NCASINGWA Lando accuse visiblement un certain parti pris.



3 Pages

Handwritten signatures and scribbles at the bottom of the page.

Appuyé 12/3
13/8 24/12/93
SIXIEMES

P.3
Annex A
p 2/5

K0081305

- Sur quoi peut donc se fonder le BIEP de la MINUAR pour qualifier les manifestations du 06/01/94 comme étant organisées par INTERAHAMWE et plus grave traités de milices politiques? Cette fausse accusation n'est plus de mise, il est grand temps de changer de refrain car aucun vrai patriote y compris les adhérents du Mouvement Révolutionnaire National pour la Démocratie et le Développement (MRND), devant l'imminent danger menaçant aujourd'hui la souveraineté de la Nation Rwandaise n'en peut plus être intimidé et croiser les bras. Ce n'est donc pas à ce point aux ânes que les accords d'Arusha pourtant clairs et précis seront bafoués sans réaction; les manoeuvres et bénédiction de quelque nature que ce soit ne nous échappant pas.

A propos des pseudo milices politiques INTERAHAMWE (Bête Noire du FPR et de tous ses acolytes), sachiez vous que (Etat de Droit oblige) Justice rendue au Nom du Peuple Rwandais, toutes les accusations portées contre notre Jeunesse, il a été prouvé noir sur blanc, que les déplorables cas dont :

- 1° les massacres du BUGESERA
- 2° les tueries de KIBILIRA
- 3° les événements sanglants de KIBUYE (RWAMATAMU - GITESI)
- 4° les troubles politico-ethniques de GITARAMA (UKUBOHOZA) de BUTARE et GIKONGORO
- 5° la pose de mines dans CYANGUGU (KAGANO)
- 6° la scandaleuse destruction de l'environnement et de la nature (forêts brûlés, menace du gorille de montagne, parcs nationaux, dispositif lutte antiérosive...).
- 7° destruction des infrastructures et équipements publics de base (ponts, routes, autobus, véhicules de l'Etat, écoles, centre de santé...

ont été arrêtées à charge exclusive de nos mêmes détracteurs; pour cela nous vous référons aux jugements divers rendus par les différents tribunaux des circonscriptions respectives.

- S'agissant de l'ingérence favorisée et accentuée par le manque de coordination harmonieuse des Casques bleus belges francophones qui, lors des cérémonies de prestation de serment par Son Excellence Monsieur le Président de la République; plus d'un se demanda pourquoi ces militaires de la MINUAR se sont permis d'escorter uniquement les soi-disant députés non invités alors et présentés par le dissident Lando NDASINGWA démissionnaire du Parti Libéral. Heureusement il a fallu la vigilante neutralité exemplaire des Casques bleus Bengalis qui, chargés de l'ordre à la grande entrée du Parlement, ont déjoué ce cafouillage préorchestré par la FPR et ses acolytes dont le Premier Ministre entrant (Mr. TWANGIRAMUNGU Faustin), le Premier Ministre sortant (Mme UWILINGIYIMANA Agathe) tous deux expulsés de leur parti Mouvement Démocratique Républicain (MDR) mais s'accrochant désespérément plus bien sûr le groupuscule Lando.

Il importe de souligner que derrière cette tentative de mise en place précipitée des institutions de transition se cache contra legem comme l'a bien prédit le sage Dr. Jacques Roger BOOH-BOOH "un mauvais arrangement au lieu d'un bon procès".



.../...
[Handwritten signatures and scribbles]

P. 4
b3/5

K0081386

Appelée 12/6
1318 - 4/12/94
Léon ...

- Rappelons-nous aussi les comportements peu dignes et de notoriété publique des militaires belges de la MINUAR affichant des actes entachés d'imaturité comme s'ils étaient venus festoyer dans un pays conquis :

- 1° Scandale inacceptable Chez Lando (boite de nuit) quand publiquement les militaires Belges ont attaqué les militaires Bengalis les traitant de "sales nègres"; il a fallu que la Gendarmerie Rwandaise joue le rôle de police militaire pour la circonstance.
- 2° Les scènes similaires (tantôt se bagarrant, pour les filles, tantôt sequestrant, tantôt semant discorde entre couples fragiles... et nous en passons) se reproduisent Chez Exotica, Chez Chuck, Café Rio, buvette Malaika, Cosmos, Kigali Night, Stade Amahoro et le comble du paroxysme même au Lycée Notre Dame de Citeaux (Institut de jeunes filles tenu par les Soeurs Bernardines). BREF HANNIBAL S'ENLISE DANS LES DELICES DE CAPOUE.
- 3° Nous vous apprendrons limitativement que :

- a) le public désapprouve particulièrement cette arrogante procédure partielle et anticipée, désordonnée et provocatrice des militaires Belges visant à désamser sans façon et à chaque coin de rue les militaires Rwandais même en service (cette pratique dangereuse risque de mettre de l'huile sur le feu).
- b) l'initiative malheureuse et tendacieuse des mêmes militaires interférant dans des cérémonies tant publiques que privées traquant à tort et à travers leurs armes terrorisant ce ce fait la population même dans les marchés publics, dans les mariages, aux enterrements, dans des réunions privées commence à énerver le monde.



Sous peine dès lors de tomber dans le piège jusqu'ici tendu par nos détracteurs supra cités, il serait souhaitable de mettre en oeuvre tout ce qui est en votre compétence pour éviter l'arbitraire notamment en ce qui concerne les déclarations tout-venant. De par la noble mission vous confiée, il s'avère urgent que soit rappelé à l'ordre le commandement de la MINUAR sous les ordres du Général Dallaire qui, autrement, risque de faillir à sa mission et ainsi compromettre la crédibilité des interventions de l'ONU.

Nous saisissons cette opportune occasion pour vous annoncer officiellement que si vous souhaitez en savoir plus long et vrai sur l'organisation de la jeunesse INTERAHAMWE du Parti MRND, les soussignés sont entièrement disposés et ouverts au dialogue plutôt constructif.

.../...

[Handwritten signatures and scribbles]

P.5
A
p4/5

KG081387

Approuvé - cc/s
1312 4/12/94
V. B. J. JOSS XIGALI

Qu'il nous soit également permis de vous assurer, Excellence Monsieur le Représentant Spécial, nous qui sommes bénéficiaires au premier chef de l'apport de la MINUAR, de notre ferme volonté à contribuer positivement à la réussite loyale de votre mission combien délicate.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Représentant Spécial, l'assurance de notre considération très distinguée.

CPI :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République
- Son Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'ONU
- Ambassadeurs (Tous)
- Partis Politiques Agréés au Rwanda (Tous)
- Front Patriotique Rwandais (Umutungo)
- Ministres (Tous)
- Associations et Fédérations de la Défense DDH
- Représentants des Eglises Agréées au Rwanda (Tous)
- Radio Télévision Libre de Mille Collines (RTL)M
- Radio Rwanda
- B.B.C.
- R.F.I.
- Voice of America
- Ambassadeurs du Rwanda accrédités dans les pays amis (Tous)



A [Handwritten signature]

PS
H
p5/5

SIGNATAIRES

*Approuvé P.E/G
1315 4/2/95*

OPHI

Pour le Comité National INTERHAMWE

- KAJUGA Jerry Robert : Président
- RUHIMULIZA Phénas : 1er Vice-Président
- RUTAGANDA Georges : 2ème Vice-Président
- MBARUSHIMANA Eugène : Secrétaire Général
- NIYITEGEKA Dieudonné : Trésorier Général

0081338
09/1/94
[Signature]



Pour le Corps des Conseillers

- MANIRAGABA Bernard : Prés. Commission Affaires Sociales et Juridiques
- SERUGENDO Joseph : Prés. Commission Recherche et Développement
- SEBANETSI Jean Pierre : Prés. Commission Affaires Politiques et Propaganda
- NKEZABERA Ephren : Prés. Commission Affaires Economiques et Financières
- MUDAHINYUKA J.M.V. : Prés. Commission Suivi et Evaluation
- KANIMEA Alphonse : Prés. Commission Relations Extérieures et Documentation

[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]

